



Réunion d'information concernant l'organisation de l'hébergement des personnes d'origine ukrainienne



Vous vous êtes porté·e volontaire ou avez marqué votre intérêt pour accueillir des ukrainien.ne.s dans le cadre de la crise russo-ukrainienne et nous saluons cette initiative personnelle.

Cette séance d'information vous permettra d'obtenir quelques conseils et renseignements pratiques pour gérer au mieux l'accueil et l'hébergement de vos hôtes/futurs hôtes.

1. Comment imagine-t-on la cohabitation?

A quoi faut-il réfléchir avant de se lancer dans l'aventure et s'assurer d'une bonne cohabitation ?

Quelques questions concrètes à se poser avant d'accueillir des hôtes :

- ✓ **Que suis-je prêt.e à partager ? A ne pas partager ? (sphère privée >< lieux communs)**

- ✓ **Faut-il établir des règles de vie ?**
 - ✓ Utilisation de l'énergie (chauffage, éclairage) et de l'eau (douches, etc.)
 - ✓ Règles de vivre ensemble (nettoyage, tâches domestiques, moment des repas, les hôtes peuvent-ils accueillir d'autres personnes, etc.)
 - ✓ Partage des frais (alimentaires, énergétiques, etc.)

- ✓ **Que partageons-nous ensemble ?**
 - ✓ Loisirs, temps sociaux, repas, accompagnement dans les formalités administratives, etc.

-
- ✓ **Est-ce qu'on fait un double des clés ?**
 - ✓ **Est-ce qu'on donne le code de l'alarme ?**
 - ✓ **Est-ce que les personnes ont accès à l'électroménager, au Wi-Fi, au PC ?**
 - ✓ **Comment est-ce qu'on fait par rapport à l'usage du tabac, de l'alcool ?**
 - ✓ **Est-ce que les personnes peuvent rester chez nous si on part en vacances ?**
 - ✓ **Comment réagir si mes hôtes ne vont pas bien ?**

Fixer des règles ne veut pas dire que l'on ne puisse pas faire de compromis...

- Ne soyez pas surpris que votre invité/vos invités passent beaucoup de temps sur son/leurs téléphone.s car les nouvelles d'Ukraine et les contacts via les réseaux sociaux sont très importants ;
- Réalisez que vos invités sont fatigués, en colère, déçus et anxieux : Soyez tolérant·e;
- Soyez attentif·ves aux signes de stress et de surmenage. Si nécessaire, demandez l'aide d'un professionnel ;
- Réfléchissez bien à l'accueil des enfants. Essayez d'organiser avec vos hôtes un programme de journée (éducation à domicile, sports, détente, école)

2. Se porter candidat à l'hébergement : formalités et obligations administratives

- Vous vous portez candidat.e hebergeur.euse ? Une personne du CPAS entre vos coordonnées directement sur la plateforme « Housing Tool » en vue de centraliser les propositions d'hébergement.
- Toute personne candidate à l'hébergement autorise la vérification de son casier judiciaire ainsi qu'à toute autre personne majeure du ménage et donne son consentement quant à l'utilisation de ses données personnelles (RGPD).
- Un contrôle de salubrité et sécurité du logement sera effectué.
- Un modèle de convention d'occupation précaire entre l'hébergeur et la personne hébergée, ainsi qu'une charte d'accueil peuvent être mis à disposition en français et en ukrainien.

Contrôle du logement

Le contrôle de salubrité et de sécurité du logement sera réalisé par des agents communaux.

Que va-t-on contrôler ?

Le logement doit :

- être sûr
- être de bonne qualité
- offrir un certain confort aux réfugiés
- garantir le maintien du confort de vie de la famille accueillante

L'accent sera mis sur :

- l'espace qui sera réservé au(x) réfugié(s) dans le logement
- les espaces « collectifs »
- l'état général et la taille du logement

Les agents vérifieront les possibilités d'accueil en tenant compte des critères suivants :

- Nombre de personnes par rapport à la place disponible
- Souhaits du candidat hébergeur
- Personne à mobilité réduite
- Animaux
- La durée d'accueil possible et souhaitée

Si le logement répond aux critères d'accueil -> Inscription sur le listing de FEDASIL

ATTENTION :

Vous êtes propriétaire : OK

Vous êtes locataire :

- Accord écrit de votre propriétaire
- Accord écrit de votre société de logement social

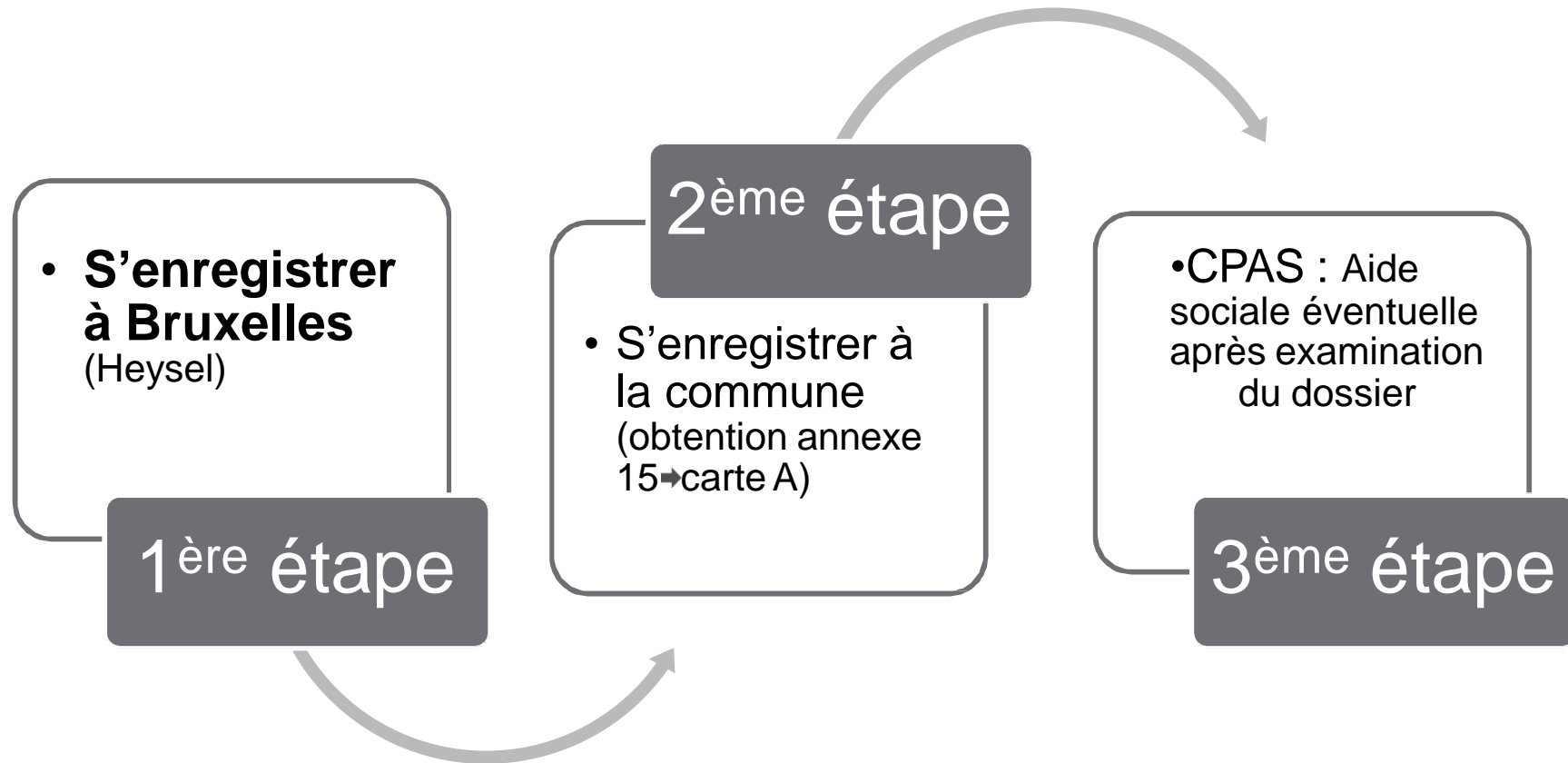
- **Statut social et fiscal**

Héberger des ukrainnie.nne.s n'aura pas d'impact sur votre statut fiscal tant au niveau fédéral (Impôt des personnes physiques) qu'au niveau communal (taxe sur l'enlèvement des immondices);

- **Assurances**

Nous vous conseillons de prendre contact avec votre compagnie d'assurance pour l'avertir de la présence de vos hôtes à votre domicile

3. Les étapes administratives pour la personne ukrainienne



1^{ère} étape en détails :

Les personnes réfugiées en provenance d'Ukraine doivent impérativement et de manière prioritaire se rendre à Bruxelles pour s'enregistrer

- **OÙ ?** Heysel (Palais 8 - Accessible par la ligne 6 du Métro - Arrêt Heysel) Rue du Verregat 1 - 1020 Bruxelles
- **Quand ?** de 8h30 à 17h30 7Jours/7



Tous les membres du ménage doivent être présents avec leur document d'identité ukrainien (passeport, carte d'identité, permis, acte de naissance...)

- L'enregistrement se déroule comme suit :
 - Encodage des données d'identité dans la base de données de l'office des étrangers ;
 - Prise des données biométriques (empreintes) cas échéant.
- A ce stade, vous obtenez : le document intitulé « **attestation de protection temporaire** »
- Il est possible de prendre un rendez-vous en ligne pour l'enregistrement au Heysel des personnes pouvant bénéficier de la protection temporaire :

<https://register-ukraine.be/fr>



2^{ème} étape en détails :

Prendre rendez-vous au Service Population de l'Administration communale de Silly pour demander l'inscription au registre des étrangers

- **Téléphone** : 068/25.05.10
- **Où ?** Place Communale 18, 7830 Silly
- **Par mail** : population@silly.be

SANS rendez-vous :

- Lundi au samedi de 9h à 12h
- Mercredi également de 13h30 à 16h

- Munissez-vous de l'attestation de protection temporaire et votre passeport (ou le document utilisé pour vous enregistrer à Bruxelles).

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le Service des Étrangers

- Vous obtenez une annexe 15 en attendant la délivrance de la carte de séjour (carte A délivrée sur base d'une enquête de résidence positive).

Celle-ci vous permet d'ouvrir les droits à la sécurité sociale.

3^{ème} étape : Le CPAS

Dès l'inscription au registre des étrangers un droit à l'aide sociale équivalente peut être examiné.



Dès l'obtention de l'annexe 15 à la commune, prendre contact avec le CPAS afin d'avoir tous les renseignements nécessaires et ainsi faciliter l'enquête sociale

Où? CPAS de Silly (Rue Ville Basse 15, 7830 Silly)

Quand? Sur rendez-vous

- Par téléphone : 068/449544 et 068/648213
- Par mail : support.social@cpas-silly.be

Le CPAS examinera le droit à l'aide sociale équivalente :

En fonction de la situation et de l'enquête sociale

3^{ème} étape en détails : Le CPAS suite

- Le dossier est examiné par le Comité Spécial du Service Social qui prend la décision finale
Chaque travailleur social est soumis au secret professionnel , aucune information ne pourra être communiquée sans l'accord explicite du bénéficiaire.

Et avant ?

Si besoin de soins médicaux :

- Prendre contact avec un médecin généraliste , en cas d'urgence vitale, se rendre aux urgences de l'Hôpital de votre choix
- Le médecin / le service social de l'Hôpital prendra contact avec le CPAS afin d'assurer une couverture des soins

Et après ?

Après l'obtention de la carte A :

- Inscription mutualité de son choix -> l'état belge a décidé d'octroyer aux réfugiés de guerre ukrainiens le droit au remboursement des soins de santé s'ils sont inscrits à une mutualité de leur choix.
- Inscription à une caisse d'allocations familiales (si enfants mineurs) ;
- Inscription auprès du FOREM pour un accompagnement pour la recherche emploi.

Possibilité de faire appel au Silly-Service pour des courses ou autres déplacements : 068/648210



4. Barrière de la langue

Afin de faciliter la communication avec vos hôtes, il vous est conseillé d'utiliser différents outils :

1. Installer Google Translate qui détecte automatiquement la langue en mode vocal.
2. Vous trouverez une liste de vocabulaire en ukrainien via le site suivant :
<https://www.loecsen.com/fr/vocabulaire-ukrainien#conversation>
3. Il existe également la possibilité de communiquer avec les ukrainien.ne.s, notamment les enfants, via un photo langage édité par le Guide du Routard que l'on peut télécharger gratuitement via ce lien : <https://www.reseau-alpha.org/malette-du-formateur/outils/4eec5-hello-guide-du-routard-pour-les-refugies>

Barrière de la langue

Mon hôte veut apprendre le français, où puis-je le diriger ?

Des cours de français sont organisés tous les mardis de 09h30 à 10h30 et les jeudis de 09h30 à 10h30

Actuellement, les cours se dispensent au sein des locaux du CPAS de Silly, Rue Ville Basse 15 à 7830 Silly.



Barrière de la langue

L'asbl Airbe Harmonie est une association sans profit, non religieuse qui a pour but essentiel de favoriser l'intégration socio-culturelle des personnes étrangères ou d'origine étrangère en prêtant une attention particulière à l'aspect éducatif, social et culturel des enfants, des jeunes et des adultes immigrés.

L'Association organise de multiples manifestations interculturelles et intergénérationnelles afin de favoriser les échanges entre les personnes de différentes origines.

Contact :

Téléphone : +32 485 153 810 ou +32 476 521 274

Email : info@airbeharmonie.be



Ouvert tous les jours de 8h30 à 12h30 et de 13h à 16h30. Fermé le week-end.

5. Ressources locales

J'ai besoin de vêtements. Que puis-je faire ?

➤ La vestiboutique de la Croix-Rouge (Pour bébés/enfants)

- **Où ?** Place du Vieux Marché, 1 – 7850 Enghien
- **Téléphone ?** 02/395.65.41



➤ Le Rond-Point

- **Où ?** Rue du Béguinage, 51 – 7850 Enghien
- **Téléphone ?** 02/395.36.09
- **Quand ?** Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00



Ressources locales

J'ai besoin de meubles, de vaisselles, de vêtements, d'électroménagers,... Où puis-je aller ?

L'Envol à Soignies

- **Où ?** Chemin de la Guelenne, 20 - 7060 Soignies
- **Quand ?** Le lundi de 13h à 18h, du mardi au samedi de 10h à 18h



La Ressourcerie « Le Carré » à Ath

- **Où ?** Square des Locomotives 6 – 7800 Ath
- **Téléphone** : 068/44.75.24
- **Site Internet** : <http://www.recasbl.be/>



La Ressourcerie « Le Carré » à Lessines

- **Où ?** Avenue des Prairies 1, 7860 Lessines
- **Téléphone** : 068/64.67.15
- **Site Internet** : <http://www.recasbl.be/>

6. Accueil des enfants

Mon ou mes hôte·s ont un bébé et/ou des enfants mineurs.

Peuvent-ils être reçus en consultation par l'Office National de l'Enfance ?

L'ONE les recevra sur RDV (pour les enfants de 0 à 6 ans). Pour toute information et/ou prise de RDV, vous pouvez contacter : Madame BERIOT Béatrice – travailleuse médico-sociale au 068/28.23.68 ou au 0479/80.78.25

Consultations avec rendez-vous :

Dr Rousseau – consultations sur rendez-vous le 1er mercredi du mois, de 9h à 10h.

Dr Scailteur – consultations sur rendez-vous le 2ième et 4ième mercredi du mois, de 14h à 16h.

Les enfants de mes hôtes peuvent-ils être scolarisés dans les écoles de l'entité?

Maternelles/Primaires :

- Ecole communale de Bassilly
- Ecole communale de Graty
- Ecole communale de Hellebecq
- Ecole communale de Hoves
- Ecole communale de Silly
- Ecole communale de Thoricourt
- Ecole libre – Saint-Joseph à Silly

Un contact a été pris avec chaque école de l'entité. Celles-ci sont prêtes à accueillir les jeunes Ukrainiens au sein de leurs établissements en fonction des places disponibles. N'hésitez pas à contacter les directions qui vous informeront au mieux.

7. Infos Diverses

- La SNCB accorde la gratuité aux ukrainien.ne.s circulant en train en Belgique (www.sncb.be)
- Les clubs utilisateurs du Centre Sportif Sillysports acceptent des réfugiés ukrainiens gratuitement à leur cours : le handball, le karaté, le badminton, le judo, le yoga, le basket, le krav maga, la danse.

Tous les réfugiés souhaitant intégrer un club faisant partie d'une fédération reconnue par l'Adeps, peuvent être acceptés gratuitement, ils seront assurés.

Contact : NINFORGE Guillaume – Gestionnaire

Tél : 068/80.90.33 ou 0472/82.04.32

Mail : sillysports@silly.be

8. Aspects Psychosociaux

L'ASBL Solentra met à disposition une ligne téléphonique gratuite d'assistance psychologique pour les réfugié.e.s ukrainien.ne.s. En plus d'une oreille attentive, les conseillers proposent, par l'intermédiaire d'un interprète ukrainien, des conseils et des exercices permettant de réduire le stress et faire appel à la résilience.

Comment faire ?

Appelez (ou WhatsApp) l'interprète ukrainien :
+32 484 650 130 (du lundi au vendredi de 9h à 13h).
Ce dernier vous mettra en relation avec un conseiller.



<https://www.solentra.be/fr/>

9. Numéros utiles - sites officiels

- ✓ 112 POMPIERS/AMBULANCE
- ✓ 101 POLICE
- ✓ 107 TÉLÉ-ACCUEIL (Situation de crise sociale/morale/psychologique)
- ✓ 103 SERVICE ECOUTE ENFANCE
- ✓ 116 000 CHILD FOCUS
- ✓ 0800/30 030 ECOUTE VIOLENCES CONJUGALES
- ✓ 0800/32 123 CENTRE PREVENTION DU SUICIDE
- ✓ 070/245 245 Centre anti-poison
- ✓ 0800/212 321 23 DOC- STOP
- ✓ 070/344 344 CARD-STOP
- ✓ 0800 2 41 41 pour les hébergeurs : Caritas International
- ✓ 0032 476340758 pour les exilés ukrainiens : Caritas International

Numéro spécifique **UKRAINE : 02/488 88 88** Call center fédéral Ukraine (ouvert de 9 à 17h tous les jours, 7/7)

Numéro spécifique de la région wallonne concernant les questions d'hébergement

1718

10. Sites officiels

- <https://info-ukraine.be/fr> (site d'informations générales)
- <https://padlet.com/pipscpsl/RefugiesUkraine>
- <https://www.fedasil.be/fr> (site de FEDASIL)
- <https://dofi.ibz.be/fr> (Site du SPF Intérieur)
- http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_logement/site/ukraine (Site de la Région Wallonne)
- <https://help.unhcr.org/belgium/rights-and-obligations> (site reprenant les droits et obligations des demandeurs d'asile)
- <https://www.cpas-silly.be/>
- <https://www.silly.be/>

Merci de votre attention !

